

## Droits, Egalité, Citoyenneté

<b>Cadre légal</b>	Règlement (UE) N° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant un programme «Droits, égalité et citoyenneté» : <a href="https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/DroitEgaliteCitoyennete.pdf">https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/DroitEgaliteCitoyennete.pdf</a>
<b>Durée programme</b>	2014-2020
<b>Budget</b>	439,5 millions euros
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la poursuite de la mise en place d'un espace destiné à promouvoir, à protéger et à mettre effectivement en œuvre l'égalité et les droits de la personne, tels qu'ils sont consacrés dans le traité sur l'Union européenne, dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et dans la Charte, ainsi que dans les conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles l'Union a adhéré.</p> <p>Ces objectifs sont appuyés par des <b>objectifs spécifiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Prévenir et combattre toutes les formes de violence envers les enfants, les jeunes et les femmes, ainsi que la violence envers d'autres groupes à risque, et notamment les groupes exposés au risque de violences exercées par des proches, et protéger les victimes de cette violence (OS1);</li> <li>❖ Promouvoir et protéger les droits de l'enfant (OS2);</li> <li>❖ Contribuer à assurer le niveau le plus élevé de protection de la vie privée et des données à caractère personnel (OS3);</li> <li>❖ Promouvoir et renforcer l'exercice des droits découlant de la citoyenneté de l'Union (OS4);</li> <li>❖ Donner aux personnes en leur qualité de consommateurs ou d'entrepreneurs au sein du marché intérieur les moyens de faire respecter leurs droits découlant du droit de l'Union, compte tenu des projets financés dans le cadre du programme "consommateurs » (OS5) ;</li> </ul> <p>Promouvoir la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination en raison du sexe, de l'origine raciale ou ethnique, de la religion ou des convictions, d'un handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle et le respect du principe de non-discrimination (OS6)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Prévenir le racisme, la xénophobie, l'homophobie et d'autres formes d'intolérance et combattre ces phénomènes (OS7);</li> <li>❖ Promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées (OS8);</li> <li>❖ Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et faire progresser l'intégration dans les politiques des questions d'égalité entre les femmes et les hommes (OS9) ;</li> </ul>



<p><b>Actions financées</b></p>	<p>Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» soutient les types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des activités d'analyse, telles que la collecte de données et de statistiques, l'élaboration de méthodes communes et, s'il y a lieu, d'indicateurs ou de valeurs de référence; des études, recherches, analyses et enquêtes; des évaluations; l'élaboration et la publication de guides, de rapports et de matériel pédagogique; des ateliers, séminaires, réunions d'experts et conférences;</li> <li>✓ Des activités de formation: échanges de personnel, ateliers, séminaires, sessions de formation des formateurs et élaboration de modules de formation en ligne ou autres ;</li> <li>✓ Des activités d'apprentissage réciproque, de coopération, de sensibilisation et de diffusion, telles que l'identification et les échanges de bonnes pratiques, d'approches novatrices et d'expériences, l'évaluation par les pairs et l'apprentissage réciproque, l'organisation de conférences, de séminaires, de campagnes médiatiques, y compris en ce qui concerne les médias en ligne, de campagnes d'information, y compris la communication institutionnelle des priorités politiques de l'Union dans la mesure où elles se rapportent aux objectifs du programme, la compilation et la publication de matériel à des fins de diffusion d'informations sur le programme et ses résultats; le développement, l'exploitation et la maintenance de systèmes et d'outils intégrant les technologies de l'information et de la communication;</li> <li>✓ Le soutien aux principaux acteurs dont les activités contribuent à la réalisation des objectifs du programme, par exemple les ONG lors de la mise en œuvre des actions produisant une valeur ajoutée européenne, soutien aux principaux acteurs européens, aux réseaux au niveau européen et aux services harmonisés à caractère social; soutien aux États membres dans la mise en œuvre du droit et des politiques de l'Union; et le soutien aux activités de mise en réseau, au niveau européen, entre des organes et entités spécialisés, ainsi que des autorités nationales, régionales et locales, et des ONG, y compris par des subventions à l'action ou des subventions de fonctionnement.</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre</b></p>	<p>Chaque année le programme de travail détaille les appels à projets annuels prévus. Le nombre de partenaires requis dans le cadre d'un projet varie en fonction des objectifs spécifiques poursuivis:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-OS1 -au moins 3partenaires provenant de 3pays différents</li> <li>-OS2 -au moins 4partenaires provenant de 4pays différents</li> <li>-OS4, OS6, OS8, OS9 -une seule organisation peut proposer un projet</li> <li>-OS7 -au moins cinq partenaires provenant de cinq pays différents</li> </ul>





	<p>Il existe trois types de financements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les subventions à l'action, sur la base d'appels à projets, et destinées à des projets relevant de l'un des deux volets et ayant une durée de vie limitée</li> <li>-Les subventions de fonctionnement visant à fournir un appui financier pour couvrir les coûts de fonctionnement des activités habituelles d'une organisation. Elles font l'objet d'appels à projets Spécifiques dont l'objectif est de sélectionner des organisations d'envergure européenne, lesquelles contribuent aux objectifs du programme dans le cadre de leurs activités permanentes.</li> <li>-Les marchés publics (appels d'offres et contrats-cadres)</li> </ul> <p>Les taux de cofinancement maximum pour les appels à projets sont de 80% et peuvent atteindre jusqu'à 95% pour les subventions de fonctionnement.</p>
<b>Appels à propositions</b>	Appels à propositions du programme « Droits, égalité et citoyenneté » : <a href="http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/rec/index.html">http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/rec/index.html</a>
<b>Programme de travail</b>	Programme de travail 2019 : <a href="https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/wp_droit_egalite_citoyennete_2019.pdf">https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/wp_droit_egalite_citoyennete_2019.pdf</a>
<b>Contact européen</b>	DG « Justice » COMMISSION EUROPÉENNE B-1049 BRUXELLES Site web: <a href="https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights_fr">https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights_fr</a>
<b>Contact national</b>	Pas de structure nationale spécifique dédiée au programme.
<b>Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée</b>	Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre localisation avec l'aide de notre <a href="#">carte interactive</a>
<b>Date mise à jour</b>	19 Juin 2019

